

Délibération n°241219_24

Séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2025

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Budget Initial 2026 de la Fondation UTBM

Vu les articles R. 719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 modifié relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Vu l'approbation du budget initial 2025 de la Fondation UTBM par son Conseil de gestion le 3 décembre 2024,

Liste des annexes à la délibération :

Les tableaux budgétaires, notamment les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale pour vote et les autres tableaux pour information,

Le rapport de l'ordonnateur.

Le Conseil d'administration,

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes pour le budget de la Fondation UTBM :

- 30 000 euros d'autorisations d'engagement dont :
 - 0 euro en masse salariale
 - 30 000 euros en fonctionnement et interventions
 - 0 euro en investissement

- 30 000 euros de crédits de paiement
 - 0 euro en masse salariale
 - 30 000 euros en fonctionnement et interventions
 - 0 euro en investissement
- 30 000 euros de prévisions de recettes
- 0 euro de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 0 euro de variation de trésorerie
- 0 euro de résultat patrimonial
- 0 euro de capacité d'autofinancement
- 0 euro de variation de fonds de roulement

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le budget initial 2026 de la fondation UTBM et la note de présentation de l'ordonnateur, figurant en annexe.

Abstention(s) : 0

Votants : 24

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Tableaux Budgétaires Fondation

Budget initial - 2026

Tableau des emplois

Tableaux des autorisations budgétaires

Tableaux des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau des équilibres financiers

Tableaux des opérations pour compte de tiers

Compte de résultat et tableau de financement

Plan de trésorerie

Tableaux des recettes fléchées

Tableaux des opérations pluriannuelles agrégées

Tableaux des opérations pluriannuelles détaillées

Tableau de synthèse

Tableau des autorisations budgétaires

Dépenses							Recettes		
	AE			CP			CFI 2024	BI 2025	BI 2026
	CFI 2024	BI 2025	BI 2026	CFI 2024	BI 2025	BI 2026			
Personnel	-	-	-	-	-	-			
<i>dont contributions employeur au CAS</i>									
<i>Pension</i>									
Fonctionnement	769	47 600	30 000	820	47 600	30 000			
Investissement	-	-	-	-	-	-			
TOTAL DES DÉPENSES	769	47 600	30 000	820	47 600	30 000	8 300	50 400	30 000
Solde budgétaire (excédent)				7 480	2 800	-	-	-	-
									Solde budgétaire (déficit)

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme						
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231							
Formation initiale et continue	0	0	30 000	30 000	0	0	30 000
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master							0
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat							0
D105 - Bibliothèques et documentation							0
D106 - Recherche universitaire						-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
D114 - Immobilier						-	-
D115 - Pilotage et support						-	-
Étudiants	0	0	0	0	0	0	0
D201 - Aides directes aux étudiants						0	0
D202 - Aides indirectes						0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives						0	0
D3 Autres programmes						0	0
Total	0	0	30 000	30 000	0	30 000	30 000

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

0

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme							Total	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public									0
Droits d'inscription									0
Formation continue, diplômes propres et VAE									0
Taxe d'apprentissage									0
Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir									0
ANR hors investissements d'avenir									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres									0
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					30 000			0	30 000
Autres recettes									0
Total	0	0	0	0	30 000	0	0	0	30 000

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

0

NB1 : La classification du compte 103- Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)

Tableau 4

Equilibre financier

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de l'équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)	CFI 2024	BI 2025	BI 2026
Solde budgétaire (déficit)	-		-
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	-	-	-
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-	-	-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	-		-
ABONDEMENT de la trésorerie	7 480	2 800	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>			-
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>	7 480	2 800	-
TOTAL DES BESOINS	7 480	2 800	-

CFI 2024	BI 2025	BI 2026	Financements (couverture des besoins)
			Solde budgétaire (excédent)
7 480	2 800	-	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements
			Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
7 480	2 800	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-	-	-	PRELEVEMENT de la trésorerie
			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
7 480	2 800	-	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6 : Situation patrimoniale
(soumis au vote de l'organe délibérant)

Fondation

Charges	CFI 2024	BI 2025	BI 2026
Personnel			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	889	47 600	30 000
Total des charges (1)	889	47 600	30 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	7 411	2 800	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 300	50 400	30 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	CFI 2024	BI 2025	BI 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	7 411	2 800	-
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-		-
- (C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-		-
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-		-
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	-		-
-(C 7542) apports virés au compte de résultat			
- (C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	-		-
= CAF ou IAF*	7 411	2 800	-

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2024	BI 2025	BI 2026
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-
Investissements			-
Remboursement des dettes financières			
Total des Emplois	-	-	-
Apport au Fonds de Roulement	7 411	2 800	-

Produits	CFI 2024	BI 2025	BI 2026
Subventions de l'Etat		-	-
Fiscalité affectée		-	-
Autres subventions	-		
Autres produits	8 300	50 400	30 000
Total des produits (2)	8 300	50 400	30 000
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 300	50 400	30 000

RESSOURCES	CFI 2024	BI 2025	BI 2026
Capacité d'autofinancement*	7 411	2 800	-
Financement de l'actif par l'Etat			-
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-		-
Autres ressources			-
Augmentation des dettes financières			
Total des Ressources	7 411	2 800	-
Prélèvement sur Fonds de Roulement	-	-	-

Tableau 7

Plan de trésorerie BI 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	74 050	80 150	77 150	79 850	76 850	73 850	76 550	73 550	70 550	73 250	70 250	74 050	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	6 100	-	5 700	-	-	5 700	-	-	5 700	-	6 800	-	30 000
Subvention pour charges de service public													-
Autres financements de l'Etat													-
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics													-
Recettes propres	6 100		5 700			5 700			5 700		6 800		30 000
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers	-												-
TVA encaissée													
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers													
TOTAL	6 100	-	5 700	-	-	5 700	-	-	5 700	-	6 800	-	30 000
DECASSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	-	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	-	30 000
Personnel													-
Fonctionnement		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		30 000
Investissement													-
Dépenses sur recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel													-
Fonctionnement													-
Investissement													-
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : remboursements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA décaissée													
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers													
TOTAL	-	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	-	30 000
SOLDE DU MOIS	6 100	- 3 000	2 700	- 3 000	- 3 000	2 700	- 3 000	- 3 000	2 700	- 3 000	3 800	-	-
SOLDE CUMULE	80 150	77 150	79 850	76 850	73 850	76 550	73 550	70 550	73 250	70 250	74 050	74 050	0
													dont trésorerie fléchée 0
													dont trésorerie sur op. non budgétaires 0,00

<i>dont trésorerie sur op. budgétaires</i>	0

Tableau 8

Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	N-1 non dénoué	BI 2026	N+1	N+2	N+3	N+4
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice						
Recettes fléchées	-	-	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés		-	-	-	-	-
Autres financements publics fléchés			-	-	-	-
Recettes propres fléchées		-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées	-	-	-	-	-	-
Personnel (AE=CP)		-	-	-	-	-
AE		-		-	-	-
CP		-		-	-	-
Fonctionnement et intervention		-	-	-	-	-
AE		-	-	-	-	-
CP		-		-	-	-
Investissement		-	-	-	-	-
AE						
CP		-				
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-	-	-	-	-	-

BI 2026

Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	-	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	74 100	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	50	
	4	Niveau initial de la trésorerie	74 050	
		4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	74 050		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	30 000	
	6	Résultat patrimonial	-	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-	
	8	Variation du fonds de roulement	-	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-
	93	Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-		
12.a	Recettes budgétaires	30 000		
12.b	Crédits de paiement ouverts	30 000		
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-		
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-		
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-		
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-		
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	-		
16	Variation des restes à payer	-		
17	Niveau final de restes à payer	-		
Niveaux finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	74 100	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	50	
	20	Niveau final de la trésorerie	74 050	
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-	
		20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	74 050	
	Comptabilité budgétaire			
	Comptabilité générale			

Note de présentation de l'ordonnateur

Budget Initial de la Fondation UTBM 2026

Table des matières

Table des matières	1
1. Préambule.....	2
2. Autorisations budgétaires (tableaux 2 et 3)	2
2.1. Autorisations budgétaires, dépenses par destination et recettes par origine	2
2.2. Autorisations budgétaires de fonctionnement AE et CP.....	2
2.2.1. Dépenses de fonctionnement de la structure.....	3
2.2.2. Dépenses de fonctionnement liées aux contreparties des dons	3
2.2.3. Dépenses de fonctionnement liées aux actions fléchées	3
2.3. Prévisions de recettes	3
2.3.1. Contacts directs.....	3
2.3.2. Une offre plus visible pour les entreprises.....	3
2.3.3. Recherche de financement via les Fondations d'entreprises	4
2.3.4. Recherche de mécénat lors de la campagne de collecte des sujets de l'UTBM Innovation CRUNCH Time et du forum annuel de l'UTBM	4
3. Equilibre financier (Tableau 4).....	4
4. Soutenabilité budgétaire et synthèse budgétaire et comptable (tableaux 6, 7 et 11)	4

1. Préambule

Le budget 2026 de la Fondation UTBM, présenté pour adoption aux membres du Conseil de gestion de la Fondation et aux administrateurs de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, est un budget équilibré, dont les dépenses sont conditionnées aux seules recettes de mécénat. La fraction consomptible (part de la dotation initiale pouvant être portée aux recettes et limitée annuellement à 20 %) ne peut effectivement plus abonder les ressources du fait de la consommation intégrale de la dotation initiale.

Les autorisations budgétaires, en termes d'autorisations d'engagement (AE), s'élèvent à 30 000 € et, en termes de crédits de paiement (CP), à 30 000 €, pour un résultat patrimonial de 0 €.

Si les actions de la Fondation sont reconnues, encouragées et appréciées de ses bénéficiaires, les difficultés à mobiliser du mécénat persistent en raison :

- d'une situation économique et politique globale instable et défavorable ;
- d'un manque de visibilité pour les partenaires quant aux actions sur le long terme ;
- des partenaires ayant déjà atteint le plafond de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires, ne leur permettant plus de percevoir le crédit d'impôt.

Cette note de présentation de l'ordonnateur explicite les principales orientations du budget 2026 de la Fondation UTBM, en se référant aux tableaux budgétaires associés.

2. Autorisations budgétaires (tableaux 2 et 3)

2.1. Autorisations budgétaires, dépenses par destination et recettes par origine

Le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) détermine les enveloppes limitatives soumises au vote de l'organe délibérant.

Un décalage peut survenir entre AE et CP d'un même projet si une commande passée fin d'année N (AE) est payée (CP) en début d'année N+1.

Les AE sont les autorisations d'engagement pour l'année en cours ; les CP sont les crédits de paiements autorisés pour l'année directe.

Le tableau 3 vient compléter le tableau 2, en précisant la destination effective des crédits par activité/métier.

Le budget global 2026 de la Fondation UTBM, s'élève à 30 000 €. Comme en 2024 et 2025, il reste conditionné aux recettes à percevoir, sous forme de dons et de legs.

2.2. Autorisations budgétaires de fonctionnement AE et CP

Les AE s'élèvent à 30 000 €. Il est à noter que la Fondation UTBM ne dispose pas d'AE de personnel ni d'investissement. La section de fonctionnement est en diminution (- 17 600 €, passant de 47 600 € à 30

000€) par rapport aux BI 2025. Cette diminution s'explique par le réajustement des objectifs de collecte au regard des précédents exercices de la Fondation sous son nouveau format.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Fondation est équilibré en recettes.

2.2.1. Dépenses de fonctionnement de la structure

Sur chaque don perçu, 15 % de frais de gestion et de développement sont prélevés. Les recettes étant estimées à hauteur de 30 000 €, 4 500 € sont dirigés vers cette ligne budgétaire, dont une partie sera dédiée aux usages suivants :

- déplacements dans le cadre de formations : 400 € ;
- soirée des mécènes : 3 700 € ;
- abonnement LinkedIn : 400 €.

2.2.2. Dépenses de fonctionnement liées aux contreparties des dons

7 500 €, au maximum (soit 25 % du montant des dons), permettent de financer les contreparties choisies par les mécènes. Dans l'hypothèse de la non-consommation de tout ou partie de ces contreparties, et avec l'accord des entreprises concernées, ces fonds pourront être ventilés sur les actions fléchées ou portés à la dotation de la Fondation.

2.2.3. Dépenses de fonctionnement liées aux actions fléchées

Les 18 000 € restants sont dédiés aux actions fléchées figurant au catalogue de la Fondation UTBM. Au regard des premiers retours des entreprises, les actions suivantes sont privilégiées :

- le CRUNCH Scholar Camp, avec notamment le projet de délocaliser une session avec le Crunch Lab Mobile: 15 000 € ;
- des actions de sensibilisation, ateliers, visites d'entreprises : 1 500 € ;
- la conception de malles pédagogiques : 1 500 €.

2.3. Prévisions de recettes

Les recettes s'élèvent à 30 000 €. La campagne annuelle de collecte de fonds a été revue et fait l'objet du plan d'action ci-après.

2.3.1. Contacts directs

Les partenaires historiques de l'UTBM continuent à être sollicités, notamment au titre de la RSE, afin qu'ils puissent trouver dans les missions de la Fondation UTBM des actions leur permettant de répondre à leurs obligations. Un ciblage sera effectué sur les entreprises implantées à proximités des établissements (collèges et lycées) bénéficiaires.

2.3.2. Une offre plus lisible pour les entreprises

Dans le cadre des travaux de la Direction des Relations aux Entreprises sur la formalisation des partenariats, auxquels la Fondation est associée, une offre plus lisible, permettant pour les entreprises un retour sur investissement à courts termes, est en cours d'élaboration. La plaquette existante sera modifiée en conséquence.

2.3.3. Recherche de financement via les Fondations d'entreprises

Une veille est mise en place pour détecter les Fondations d'entreprises qui pourraient agir sur les mêmes axes de développement de la Fondation UTBM, qu'il s'agisse de partenariats ou de réponses à appel à projet : ont été identifiées la Fondation du Crédit Agricole, disposant d'un axe sur la diversité, la Fondation du Groupe La Poste, menant des actions notamment autour de l'écriture (concours d'éloquence) et la Fondation du groupe EDF, sur un nouvel appel à projet 2026.

2.3.4. Recherche de mécénat lors de la campagne de collecte des sujets de l'UTBM Innovation CRUNCH Time et du forum annuel de l'UTBM

Les entreprises s'inscrivant dans ces manifestations sont systématiquement recontactées et l'option mécénat leur est proposée.

3. Equilibre financier (Tableau 4)

Le tableau d'équilibre financier permet d'apprécier l'équilibre du budget soumis au vote.

Les ressources s'expriment comme suit : un solde budgétaire positif de la Fondation de + 2 800 €.

Les besoins (0 €) étant égal aux financements (0 €), il n'en résulte aucune variation de trésorerie.

4. Soutenabilité budgétaire et synthèse budgétaire et comptable (tableaux 6, 7 et 11)

Les agrégats comptables sont destinés à présenter la situation patrimoniale de l'établissement. Le résultat prévisionnel projeté pour la Fondation UTBM se traduit par un gain de 0 €.

La capacité d'autofinancement (CAF) projetée pour la Fondation UTBM est de 0 €.

Enfin, l'apport sur fonds de roulement s'élève à 0 €.

La Fondation UTBM, qui jusqu'à présent, avait régulièrement puisé dans sa dotation initiale (par des ponctions annuelles au titre de la fraction consomptible), doit reconstituer progressivement son fonds de roulement.

Néanmoins, les projections 2026, encore trop modestes, ne permettent pas d'abonder ce fonds de roulement : même si le budget reste maîtrisé, les dépenses sont engagées uniquement si les recettes sont effectivement perçues.